

Séance du : 04 mai 2015

n° 12/2015

L'an deux mille quinze, le quatre mai à 18 heures,

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 23 avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Catherine PUIG, Patricia RUIZ, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Patrick CHESNAY, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Pierre IZARD, Jean-Claude LANDET, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Christian PORTET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Thierry PUGET, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

M.DUTECH à D.VIENNE, P.FRAISSE à N.CALMET, JC.GOUXETTE à A.ITIER, P.MAUGARD à P.MONOD, JM.PETIT à P.ESPUNY, S.OURLIAC à C.CABROL, C.PRADEL à JP.FLUMIAN, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 44

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Jean-Pierre FLUMIAN, Alain ITIER, Alain MALIGNON, Robert MASSICOT, Marc MENGAUD, Pierre MONOD, Jean-Luc MOREL, Jean-Paul POISSENOT, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

Excusés :

Mme Nicole DANJOU.

Mr Etienne CRESPIY.

Objet : Répartition de la masse salariale entre le Budget principal et le Budget Annexe du GAL pour l'année 2015

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en place du PETR et de la mutualisation de ses services avec le GAL des Terroirs du Lauragais, le comité syndical, par délibération du 09 février 2015, a été appelé à créer un budget annexe pour gérer le futur programme LEADER. Celui-ci sera activé après validation de la candidature déposée par le PETR auprès de la Région Midi-Pyrénées, ce qui devrait intervenir dans le courant du mois de juin 2015.

Le dispositif LEADER, dans sa phase opérationnelle, permet une prise en charge des coûts d'animation et de gestion par des financements européens du FEADER qui seront inscrits au Budget Annexe du GAL.

Par délibération du 02 mars 2015, le comité syndical a voté le Budget primitif 2015 comprenant le budget principal et le budget annexe du GAL. Il convient de préciser par délibération la part de masse salariale inscrite au budget principal qui fera l'objet d'une prise en charge par le Budget annexe du GAL.

Monsieur le Président propose, conformément aux orientations budgétaires débattues le 09 février 2015 et au budget primitif voté le 02 mars 2015, sous réserve de la validation de la candidature au programme LEADER, un transfert de masse salariale vers le budget annexe comme suit :

- Poste de coordonnatrice du GAL : 100 % de la masse salariale à compter du 01 juin 2015,
- Poste de secrétariat du PETR : 30 % de la masse salariale à compter du 01 juillet 2015,
- Poste d'animateur culturel : 40 % de la masse salariale à compter du 01 novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) – **Approuve** le dispositif de mutualisation tel que présenté,
- 2°) – **Autorise** le Président à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 04 mai 2015

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr